

**Arrêté du 30 janvier 2026 portant cessation de fonctions et nomination
(régisseurs d'avances et de recettes) à la cour d'appel d'Orléans.**

NOR : JUSB2603047A

Le garde des Sceaux, ministre de la Justice,

Vu le décret n°2008-227 du 5 mars 2008 modifié abrogeant et remplaçant le décret n°66-850 du 15 novembre 1966 relatif à la responsabilité personnelle et pécuniaire des régisseurs ;

Vu le décret n°2012-1246 du 7 novembre 2012 modifié relatif à la gestion budgétaire et comptable publique, notamment son article 22 ;

Vu le décret n°2019-798 du 26 juillet 2019 relatif aux régies de recettes et d'avances des organismes publics ;

Vu le décret n°2022-1605 du 22 décembre 2022 portant application de l'ordonnance n°2022-408 du 23 mars 2022 relative au régime de responsabilité financière des gestionnaires publics et modifiant diverses dispositions relatives aux comptables publics ;

Vu l'ordonnance n°2022-408 du 23 mars 2022 relative au régime de responsabilité financière des gestionnaires publics ;

Vu l'arrêté du 1^{er} juillet 2021 habilitant le garde des sceaux, ministre de la justice, à créer des régies de recettes et d'avances auprès des greffes des juridictions civiles et pénales ;

Vu l'arrêté du 24 mars 2022 portant modification de l'arrêté du 9 décembre 2019 modifiant l'arrêté du 14 mai 1996 portant institution de régies d'avances et de régies de recettes auprès des secrétariats-greffes des juridictions civiles et pénales ;

Vu l'arrêté du 19 avril 2022 portant modification de l'arrêté du 14 mai 1996 portant institution des régies d'avances et de régies de recette auprès des secrétariats-greffes des juridictions civiles et pénales ;

Vu l'arrêté du 16 juillet 2024 modifiant l'arrêté du 14 mai 1996 portant institution de régies d'avances et de régies de recettes auprès des secrétariats-greffes des juridictions civiles et pénales et l'arrêté du 9 décembre 2019 modifiant l'arrêté du 14 mai 1996 portant institution de régies d'avances et de régies de recettes auprès des secrétariats-greffes des juridictions civiles et pénales ;

Vu l'agrément du comptable public assignataire en date du 19 janvier 2026 ;

ARRÊTE :

Article 1^{er}

Il est, à compter du 1^{er} février 2026, mis fin aux fonctions de Madame Laurence BAUDET, secrétaire administrative, en sa qualité de régisseuse des recettes et d'avances auprès de la cour d'appel d'Orléans.

Article 2

Madame Samia FARHAN (GIGOT), adjointe administrative, est nommée régisseuse des recettes et d'avances auprès de la cour d'appel d'Orléans, à compter du 1^{er} février 2026.

Article 3

Le directeur des services judiciaires est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au Bulletin officiel du ministère de la justice et notifié par les chefs de la cour d'appel d'Orléans, en leur qualité d'ordonnateurs secondaires au comptable assignataire.

Fait le 30 janvier 2026,

Le garde des Sceaux, ministre de la Justice,

Par délégation,

P/Le directeur des services judiciaires,

P/La sous-directrice des ressources humaines des greffes,

L'adjointe au chef du bureau des affaires générales et des personnels contractuels,

Signé
électroniquement :
Corine VICTORIA L0015760



Le régisseur	signature
--------------	-----------